



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, 22 juillet 2015

Aux locataires des habitations Albert I et II

2355, rue Delisle

Travaux pour sécuriser les façades

En bref...

Travaux

Maçonnerie et revêtement des balcons

Investissements

Près de 440 000 \$

Calendrier

Du début d'août à la fin d'octobre 2015

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Société générale de construction BPF inc.



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit apporter quelques correctifs. Des travaux doivent donc être réalisés pour éviter une dégradation plus importante de la maçonnerie et du revêtement des balcons. Ils rendront votre immeuble plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- Les murs de brique seront réparés à certains endroits.
- Les joints seront refaits.
- Les balcons seront réparés à certains endroits et revêtus d'une membrane.
- Le scellant autour des fenêtres sera refait.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

Si vous avez un climatiseur installé dans la fenêtre, vous devrez le retirer lorsque les ouvriers mettront le scellant autour des fenêtres (environ une semaine d'ici octobre).
Surveillez les avis à cet effet.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers travailleront sur la façade sur laquelle donne votre logement, vous serez invités :

1. À ne laisser aucun bien personnel sur les balcons.
2. À ne pas utiliser les balcons durant les heures de chantier. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.
3. À recouvrir et arrêter votre climatiseur pendant les heures de chantier. Après 17 h, vous pourrez le faire fonctionner jusqu'au début des travaux du lendemain, à 7 h.
4. À enlever votre climatiseur, si l'entrepreneur vous le demande (au moment de la pose du scellant).
5. **Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur.**

Avec vous



Une **rencontre d'information** a eu lieu le 7 juillet 2015 dans la salle communautaire de votre immeuble.

Si vous avez des **questions concernant le chantier et son déroulement**, vous pouvez communiquer avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3250**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux

